

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1471237

Dénomination : S.A.R.L. A.M.C.

n° de gestion : 1992B01824

n° d'identification : 388 725 970

n° de dépôt : A2011/013101

Date du dépôt : 06/09/2011

Pièce : avenant à l'acte de cession de parts du
22/08/2011

AVENANT A L'ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Michel ARTIGUES, né le 06 septembre 1952 à Toulouse, de nationalité française, demeurant 11 Chemin des Bouzigues 31180 LAPEYROUSE FOSSAT,

ci-après dénommé "le cédant",
d'une part,

la société UNION DEVELOPPEMENT 31, Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, ayant son siège social 8 impasse de l'Hers ZI les violettes 31240 L UNION, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 525101010 RCS,
représentée par Monsieur Pierre ARTIGUES, en qualité de Gérant,

ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,

Le paragraphe « cession » de l'acte de cession est supprimé. Il est désormais rédigé :

CESSION

Par les présentes, Monsieur Michel ARTIGUES cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société UNION DEVELOPPEMENT 31 qui accepte, 5 parts sociales de 15,24 euros numérotées de 1 à 5 sur les 400 parts lui appartenant dans la Société.

la société UNION DEVELOPPEMENT 31 devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la

A handwritten signature, possibly 'M', followed by a long horizontal line with a small hook at the end.